Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

No. FDS : 173426
V002.2

Loctite 8156

Révision: 12.09.2007
Date d'impression: 15.01.2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:
Loctite 8156

Utilisation prévue:
Pâte anti-soudure en aluminium

Raison sociale:
NV Henkel Belgium S.A.
Havenlaan 16 Av. du Port
1080 Brussel / Bruxelles

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 27 11
Fax: +32 (2) 420 27 25

Responsable pour la fiche de données de sécurité:
ua-productsafety.benelux@be.henkel.com

En cas d'urgence:
Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

2. Identification des dangers

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:
Pâte anti-soudure sans charge métallique

Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
Oxyde de zinc 1314-13-2	215-222-5	> 1 - < 5 %	N - Dangereux pour l'environnement; R50, R53
oxyde d'aluminium 1344-28-1	215-691-6	> 1 - < 5 %	

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:
Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:
carbon dioxide, mousse,poudre

Equipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:
Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Produit ou gaz issus de la combustion:
Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

Indications additionnelles:
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Mesures de protection de l'environnement:
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:
Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation
Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau

Stockage:
Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:
Valable pour
Belgique
Base
Liste des valeurs limites d'exposition à des agents chimiques

Composant	ppm	mg/m^3	Type	Catégorie	Remarques
ALUMINIUM (OXYDE D') (EN AL) ALUMINIUMOXIDE (ALS AL) 1344-28-1		10	Valeur moyenne déterminée par le temps.		
ZINC (OXYDE DE) (FUMéES) 1314-13-2		5	Valeur moyenne déterminée par le temps.		
		10	Valeur moyenne déterminée par le temps.		
		10	Limite à court terme.		

Protection respiratoire:
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains:
L'utilisation de gants en néoprène ou en caoutchouc naturel, résistant aux produits chimiques est recommandée.
Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant auxproduits chimiques peut être réduites par de nombreux facteurs agissantsur cette durée tels que: la température.Des évaluations adéquatesdoivent être menées par l'utilisateur final.
Si des signes de faiblesse,de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Protection des yeux:
Porter des lunettes.

Protection du corps:
Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

9. Propriétés physico-chimiques

Propriétés générales:

Aspect	pâte blanc
Odeur:	doux

Propriétés phys.-chim.:

Densité (25 °C (77 °F))	1,3 g/cm3
Solubilité qualitative (Solv.: eau)	Insoluble
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Légère
Teneur VOC	< 3 % (Comme défini dans la directive européenne 2004/42/EC)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:
Stable

Matières à éviter:
Réagit avec les oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:
Vapeurs organiques irritantes.

11. Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë:
Matière considérée comme ayant une faible toxicité.
Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:
Ce produit étant peu volatil, son inhalation ne présente pas de risque dans des conditions normales d'utilisation

Irritation de la peau:
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

Irritation des yeux:
Peut entraîner une légère irritation des yeux.

12. Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Peut avoir des effets nocifs à long terme dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Code de déchet(EWC):
14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. d'identification du danger:	90
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom technique:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)

Transport ferroviaire RID:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. d'identification du danger:	90
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom technique:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)

Navigation intérieure ADN:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. d'identification du danger:	
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom technique:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)

Transport maritime IMDG:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
No UN:	3082
Étiquette:	9
EmS:	F-A ,S-F
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Zinc oxide)

Transport aérien IATA:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Instruction de paquetage (passager)	914
Instruction de paquetage (frêt)	914
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom d'embarquement correct:	Environmentally hazardous substance, liquid n.o.s. (Zinc oxide)

15. Informations réglementaires

Symboles de danger:

N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquants, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.